

بسم الله الرحمن الرحيم

Un regard sur l'actualité

14/08/2026

L'entité sioniste refuse de se retirer de Gaza

Le Premier ministre de l'entité sioniste, Netanyahu, a déclaré, lors d'une réunion avec son gouvernement le 09/08/2026, qu'Israël rejetait le document composé de 15 points concernant Gaza. Il a déclaré : « *Israël rejette le document composé de 15 points.* » Il a également déclaré : « *L'armée israélienne ne se retirera en aucune manière avant que le véritable désarmement du Hamas ne soit réalisé.* » Il a encore déclaré : « *Israël mène des discussions avec l'Amérique au sujet de ses objections concernant le plan. Ils [les Américains] ont certaines idées que nous pouvons accepter et d'autres que nous ne pouvons pas accepter. Quant à nous, nous savons comment rester attachés à nos positions sur ces questions.* »

Le Haut Représentant du Conseil de la paix chargé des Affaires de Gaza, au sein du Conseil de la paix créé par le président américain Trump et qui se tient constamment aux côtés de l'entité sioniste, a quant à lui déclaré : « *Si un véritable désarmement est réalisé, Israël se retirera de la bande de Gaza. Le processus de désarmement englobera l'ensemble de l'arsenal détenu par le Hamas, y compris les fusils Kalachnikov.* »

En revanche, le Hamas a annoncé, par l'intermédiaire de son chef du Bureau politique, Khalil al-Hayya, qu'il acceptait le plan prévoyant le désarmement du Hamas simultanément à chaque retrait effectué par l'entité sioniste de Gaza. Bassem Naim, membre du Bureau politique, a quant à lui déclaré à l'AFP : « *Nous attendons des médiateurs et du garant américain qu'ils fassent pression sur Netanyahu et son gouvernement pour qu'ils respectent la feuille de route, qu'ils n'entravent pas le processus pour des raisons politiques et électorales et qu'ils ne continuent pas à jouer avec la stabilité et la sécurité de la région.* »

Accepter le désarmement des résistants place l'entité sioniste ennemie dans une position plus forte et ouvre la voie à ce qu'elle exige davantage de concessions. En effet, l'entité sioniste souhaite, comme elle le fait en Cisjordanie, que les gens ne détiennent aucune arme pour se défendre, pas même un couteau.

Pourtant, personne ne demande à cet ennemi criminel de déposer ses armes. Or, cet ennemi a détruit Gaza, tué et blessé des centaines de milliers de personnes, déplacé des millions de personnes et les a privés de nourriture, de boissons et de médicaments, afin qu'ils meurent de faim, de maladie ou des pertes de sang causées par leurs blessures. De plus, il poursuit encore ses attaques.

De même, l'entité sioniste ennemie souhaite également établir des zones sécurisées dépourvues d'armes au Liban et en Syrie, après avoir pris le contrôle des régions méridionales des deux pays.

C'est pourquoi il n'est pas permis d'accepter ce que l'ennemi impose. Au contraire, il faut faire preuve de détermination, ne pas déposer les armes et poursuivre la lutte. Car l'ennemi finira par être vaincu et se retirera. En effet, ses blessures continueront à saigner et, plus le temps passera, moins il pourra supporter cela. Allah, exalté soit-Il, dit en prononçant la parole la plus véridique :

« Ne faiblissez pas dans la poursuite du peuple ennemi. Si vous souffrez, eux aussi souffrent comme vous souffrez. Mais vous espérez d'Allah ce qu'ils n'espèrent pas. Et Allah est Omniscient et Sage. » (S4, V104)

Accord secret entre l'entité sioniste et la Syrie concernant l'élimination de matières nucléaires

Le site américain Axios a annoncé, le 11/08/2026, que *« l'administration Trump avait facilité la conclusion d'un accord secret entre la Syrie et l'entité sioniste afin d'assurer la sécurité et l'élimination de matières nucléaires stockées dans une zone secrète connue sous le nom de "Zone 99". »*

Selon le site, *« l'entité sioniste a menacé de frapper la zone si les autorités syriennes tentaient d'accéder aux matières qui s'y trouvent. La zone est restée sous la surveillance de l'entité sioniste, tandis que des menaces étaient proférées contre Damas. L'entité sioniste estime que ces matières, notamment l'uranium jaune, pourraient être utilisées pour fabriquer une "bombe sale". Il est prévu que ces matières soient retirées de la zone par l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans le cadre d'une démarche visant à empêcher une nouvelle escalade militaire entre la Syrie et l'entité sioniste. »*

Il apparaît ainsi que le régime syrien dirigé par Ahmed al-Shara persiste dans sa politique de soumission et de capitulation face à l'entité sioniste. En effet, depuis l'arrivée au pouvoir d'Ahmed al-Shara, l'entité sioniste a attaqué la Syrie et détruit des centaines de sites militaires, sans qu'il ne riposte par une seule balle. Elle s'est ensuite emparée des hauteurs du Golan et les a occupées, a attaqué des villages et des localités, établi une zone de sécurité s'étendant jusqu'aux abords de Damas et y a installé des postes de surveillance et de reconnaissance. Depuis ces positions, elle attaque la population du pays, y tuant des personnes, en capturant d'autres et en détruisant des zones d'habitation. Le régime syrien dirigé par Ahmed al-Shara, quant à lui, ne fait absolument rien face à cela.

Plus encore, le régime syrien a signé, le 06/01/2026, sous l'égide américaine, à Paris, capitale de la France, un accord avec l'entité sioniste comprenant les dispositions suivantes : *« La mise en place d'un mécanisme d'intégration commun sous la forme d'une cellule commune de communication, afin d'assurer une coordination instantanée du renseignement et de réduire les tensions. Le mécanisme commun comprend également la gestion des relations diplomatiques et commerciales sous supervision américaine. »* (Anadolu, 7/01/2026).

Il apparaît ainsi que le régime syrien présidé par Ahmed al-Shara rivalise avec les régimes les plus vils dans sa soumission, sa capitulation et ses trahisons aux pieds de l'entité sioniste. Sur ce point, il rivalise également avec l'Autorité d'Abbas en Palestine. En effet, l'Autorité d'Abbas a considéré la coordination sécuritaire avec l'entité sioniste comme sacrée, c'est-à-dire qu'elle a considéré la trahison comme sacrée. De fait, après avoir déclaré que les accords d'Oslo étaient une trahison, il a dit : « *Nous voulons cette trahison.* »

Le Parlement turc adopte une loi-cadre relative au processus de paix mené avec le PKK

Le Parlement turc a adopté, le 12/08/2026, une loi-cadre relative au processus de paix mené avec le PKK, prévoyant l'élaboration d'une circulaire spécifique concernant le mécanisme de remise et d'enregistrement des armes. La loi prévoit que les forces de sécurité enquêtent afin de vérifier que toutes les organisations et toutes les forces liées au parti ont effectivement cessé leurs activités et remis leurs armes. Elle prévoit également que les enquêtes et les procès relatifs aux crimes passibles d'une peine n'excédant pas 15 ans soient suspendus pendant cinq ans, tandis que les enquêtes et les procès relatifs aux crimes passibles d'une peine supérieure à 15 ans, ou nécessitant une peine de réclusion à perpétuité ou de réclusion à perpétuité aggravée, soient suspendus pendant dix ans. L'exécution des peines d'emprisonnement d'une durée totale de 15 ans ou moins sera suspendue pendant cinq ans, tandis que l'exécution des peines d'emprisonnement supérieures à 15 ans sera suspendue pendant dix ans. De même, l'exécution des peines de réclusion à perpétuité et de réclusion à perpétuité aggravée sera suspendue.

Le fondateur du Parti des travailleurs du Kurdistan, Abdullah Öcalan, avait appelé l'année dernière son parti à se dissoudre et à déposer les armes. Il convient de préciser qu'Öcalan est détenu en Turquie depuis 1999. Son parti a quant à lui accepté l'appel de son fondateur du 12/05/2025 et a annoncé s'être dissous, avoir déposé les armes et avoir mis fin à la rébellion armée contre la Turquie.

Depuis sa création en 1984, ce parti a mené pendant 40 ans une rébellion armée contre la Turquie, défendant la création d'une entité kurde dans le sud-est de la Turquie, puis préconisant la séparation de cette région de la Turquie.

Cependant, la loi-cadre relative à la paix adoptée par le Parlement turc ne résout pas de manière radicale la question kurde. Car la solution à cette question est d'ordre intellectuel ; elle ne peut être résolue uniquement par des moyens militaires ou par l'adoption de lois. Sinon, le problème réapparaîtra. La solution radicale à cette question consiste à établir un État fondé sur l'Islam, qui ne fasse aucune distinction entre les Turcs, les Kurdes, les Arabes et les autres. En effet, lorsque l'État du Califat existait, tous les peuples se fondaient dans le creuset de l'Islam. C'est pourquoi tous les musulmans doivent œuvrer à son rétablissement.

Rédigé pour le Bureau central des médias du Hizb ut-Tahrir

Esad Mansur